

■ **Prix de Genève pour les Droits de l'Homme en Psychiatrie**, à Genève, CH-660-1747998-1, fondation (FOSC du 22.08.2005, p. 6). Les pouvoirs de Hovaguimian Théodore, Guimon José et Maurice Antoine, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Gallay Bernard, membre du conseil, nommé vice-président, signe désormais collectivement à deux sans autres restrictions. Martin Jean-Jacques, nommé secrétaire, et Andreoli Antonio, nommé trésorier, membres du conseil, continuent à signer collectivement à deux avec le président ou le vice-président. Ferrero François, de Genève, à Chêne-Bougeries et Lema Luquero Luis, de Genève, à Genève, membres du conseil, signent collectivement à deux avec le président ou le vice-président.

Journal no 1830 du 07.02.2006
(03241108 / CH-660.1.747.998-1)